



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION 03/2026
De la commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance du 12 mars 2026
Convocation : 04 mars 2026**

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER - Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX —Robert BECH— Bruno GAUFILLET -Vincent ROUDAUT -

Absents excusés : Pascal GUERIN - Virginie LAZA - Véronique RIAUD

A donné pouvoir à : Virginie LAZA à Stéphanie LEGRIS - Véronique RIAUD à Olivier LARCHER

Secrétaire de séance : Olivier LARCHER

Objet : Convention D'utilisation d'installation existante - local préfabriqué La Roche du Paradis ;
Amicale des Chasseurs de Boissy-La-Rivière

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Mr Olivier LARCHER, ne prend pas part à la délibération, ni au vote.

Les membres du conseil municipal à 09 voix pour et 01 voix contre des présents et représentés décident :

- D'approuver cette délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe à la présente.

Nombre de membres :

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 10

Pour : 09

Abstention : 00

Contre : 01

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, dominique LEROUX

Fait à Boissy-La-Rivière, le 13/03/2026